



COMMUNE DE MAURECOURT
78780

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2026

Date convocation :
12 mai 2026

Date affichage avis :
12 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Objet :
**DÉSIGNATION DU
MEMBRE DE LA
CLECT
(COMMISSION
LOCALE
D'ÉVALUATION DES
CHARGES
TRANSFÉRÉES)**

L'an deux mil vingt-six, le 21 mai à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Xavier TALON, Maire.

Étaient présents : Mme Martine MORY, M. Régis TRICHARD, M. Sylvain PERROT, M. René CHOTEAU, Mme Michèle BARATELLA, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, Mme Astrid DELANNOY, M. Joël DRECOURT, Mme Annette MORIN, Mme Valérie BAYLOT, Mme Françoise de VINZELLES, Mme Véronique GOUSY, M. Rémi LEVEQUE, M. Kanesamohan KANAGARAJAH, Mme Noémie CASSELEUX, Mme Nadia LAARAJ, M. Anthony DESCHAMPS, M. Kevin GOUALCH, M. François LEVEEL, M. Niels JULIEN-SAINT-AMAND, Mme Camille LAVIALLE.

Excusés : M. Didier GUERREY (représenté par M. Xavier TALON), Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO (représentée par M. PERROT), Mme Alice FOURNIL (représentée par Mme Noémie CASSELEUX), M. Côme GRONDIN (représenté par Mme Nicole COURBET).

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc HOUBRON

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal,

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV,

Vu la délibération du 21/04/2026 de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise désignant les membres de la CLECT,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code général des Impôts, une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre l'EPCI à fiscalité propre et ses communes membres,

Considérant que cette commission a été créée par délibération du Conseil communautaire du 8 septembre 2020 ; qu'aux termes de l'article 1609 nonies C IV du Code général des Impôts, elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Considérant sa composition fixée à 13 membres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Confirme la désignation de Madame Manuela VIEIRA DE CASTRO pour siéger au sein de la CLECT.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 23 mai 2026

Le Maire
Xavier TALON

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20260521-2026-45-DE
Date de télétransmission : 01/06/2026
Date de réception préfecture : 01/06/2026

